8.7. Emploi dans le secteur des soins de longue durée

La prestation des soins de longue durée est une activité à forte intensité de main-d'œuvre. Les travailleurs formels du secteur des soins de longue durée sont définis comme les travailleurs rémunérés, généralement du personnel infirmier et des auxiliaires de vie, qui dispensent des soins et/ou une aide aux personnes qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes, à domicile ou dans des établissements médicalisés non hospitaliers. Les soins de longue durée formels sont complétés par les soins informels, généralement non rémunérés, prodigués par les proches, qui représentent une grande partie de la prise en charge des personnes âgées dans tous les pays de l'OCDE (voir l'indicateur 8.6).

Rapporté à la population âgée de 65 ans et plus, c'est en Norvège et en Suède que le nombre de travailleurs du secteur des soins de longue durée est le plus élevé et en Italie qu'il est le plus bas (graphique 8.7.1). L'organisation des soins formels varie également selon les pays : les aidants travaillent principalement dans des établissements aux États-Unis, au Danemark, en Suisse, au Canada et en République tchèque, même si la plupart des bénéficiaires peuvent être pris en charge à domicile dans certains de ces pays (voir l'indicateur 8.5). Le personnel des établissements de soins de longue durée prend souvent en charge les personnes souffrant d'incapacités plus graves. À l'inverse, la plupart des travailleurs formels du secteur dispensent des soins à domicile en Estonie, en Israël, en Corée et au Japon.

La plupart des emplois dans le secteur des soins de longue durée sont occupés par des femmes et à temps partiel. Au Canada, au Danemark, en République tchèque, en Irlande, en Corée, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, plus de 90 % des travailleurs du secteur sont des femmes. Les travailleurs étrangers occupent également une place importante dans le secteur des soins de longue durée, même si leur présence est inégale dans les différents pays de l'OCDE : très peu nombreux en Allemagne, ils représentent près d'un travailleur sur quatre aux États-Unis. Dans d'autres pays, les travailleurs étrangers représentent une part importante des prestataires de services à domicile, y compris pour les soins de longue durée. C'est notamment le cas en Italie, où 70 % environ des prestataires de services à domicile sont nés à l'étranger (Colombo et al., 2011). Le recrutement de travailleurs étrangers pour les soins de longue durée à domicile ou en établissement peut aider, pour un coût souvent relativement modéré, à faire face à une hausse de la demande. Mais cette immigration croissante a posé des problèmes dans certains pays, relatifs notamment à l'irrégularité des flux migratoires et au défaut de déclaration d'emplois aux autorités fiscales et de sécurité sociale.

L'emploi dans le secteur des soins de longue durée ne représente encore qu'une petite part de l'emploi total dans les pays de l'OCDE (un peu plus de 2 % en moyenne dans les pays de l'OCDE). Pour autant, cette part a progressé ces dix dernières années dans de nombreux pays, à la faveur de l'élargissement de la protection publique contre les risques de dépendance et de la hausse de la demande induite par le vieillissement de la population. Au Japon, le nombre de travailleurs dans le secteur des soins de longue durée a plus que doublé depuis la mise en place du programme universel d'assurance-dépendance en 2000, en dépit de la légère contraction de l'emploi total sur la période. Le nombre d'emplois dans le secteur des soins de longue durée en Allemagne a également augmenté, ainsi qu'au Danemark et en Norvège, dans une moindre mesure (graphique 8.7.2).

En moyenne, le personnel infirmier représente près de 30 % des prestataires formels de soins de longue durée, les 70 % restants étant des auxiliaires de vie (en établissement ou à domicile), qui ont un moindre niveau de formation. De nombreux pays examinent la possibilité de déléguer à des prestataires moins qualifiés certaines tâches actuellement assurées par du personnel infirmier, afin d'accroître l'offre de services et d'en réduire les coûts, tout en garantissant certaines normes de qualité. Pour garantir la qualité des services dispensés, de nombreux pays de l'OCDE ont défini des niveaux de formation requis pour les auxiliaires de vie. Toutefois, ces niveaux requis varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui aboutit à une disparité des niveaux de qualification des auxiliaires de vie, notamment dans le secteur des services à domicile (OCDE/Commission européenne, 2013).

Compte tenu du vieillissement de la population et du recul attendu de la disponibilité d'aidants familiaux, la demande de travailleurs dans le secteur de la dépendance, en pourcentage de la population active, devrait au moins doubler d'ici 2050. Il faudra, pour répondre à cette demande croissante, mettre en place un certain nombre de mesures, notamment améliorer le recrutement (par exemple, inciter davantage de chômeurs à envisager la possibilité de travailler dans ce secteur), fidéliser la main-d'œuvre (par exemple en améliorant les rémunérations et les conditions de travail) et accroître la productivité (par exemple en réorganisant le travail et en utilisant les nouvelles technologies de manière plus efficace) (Colombo et al., 2011 ; Commission européenne, 2013).

Définition et comparabilité

Les travailleurs du secteur des soins de longue durée sont des travailleurs rémunérés qui prodiguent des soins à domicile ou en établissement (non hospitalier). Cette définition englobe le personnel infirmier diplômé (voir définition à l'indicateur 3.7) et les auxiliaires de vie qui fournissent une aide dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et assurent d'autres services d'aide à la personne. Les auxiliaires de vie regroupent différentes catégories de personnel susceptibles d'être dénommées différemment selon le pays. Ils peuvent avoir des qualifications reconnues ou non. Dans la mesure où ils peuvent ne pas occuper d'emplois reconnus, il est plus difficile de recueillir des données comparables pour cette catégorie de travailleurs à l'échelle internationale. Les travailleurs du secteur des soins de longue durée englobent également les membres de la famille ou les amis employés au moyen d'un contrat en bonne et due forme soit par le bénéficiaire des soins, soit par une agence soit par un prestataire de services public ou privé. Les chiffres fournis sont les effectifs bruts et non des équivalents temps plein.

Les données pour l'Allemagne ne prennent en compte ni le personnel infirmier des établissements pour personnes âgées ni les individus déclarés comme aidants auprès du régime de sécurité sociale, ce qui entraîne une nette sous-estimation des effectifs. Les données pour l'Italie ne comprennent pas les travailleurs en établissement de soins de longue durée semi-résidentiel. Les données pour le Japon comportent des doubles comptages (car certaines personnes travaillent dans plus d'un domicile). Les données pour l'Irlande ne concernent que le secteur public. Les données pour l'Australie sont des estimations tirées du 2011 *National Aged Care Workforce Census and Survey*, qui sous-estiment le nombre de personnes qui pourraient être considérées comme travailleurs du secteur des soins de longue durée.

8.7.1. Main-d'œuvre dispensant des soins de longue durée en pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, 2011 (ou année la plus proche)

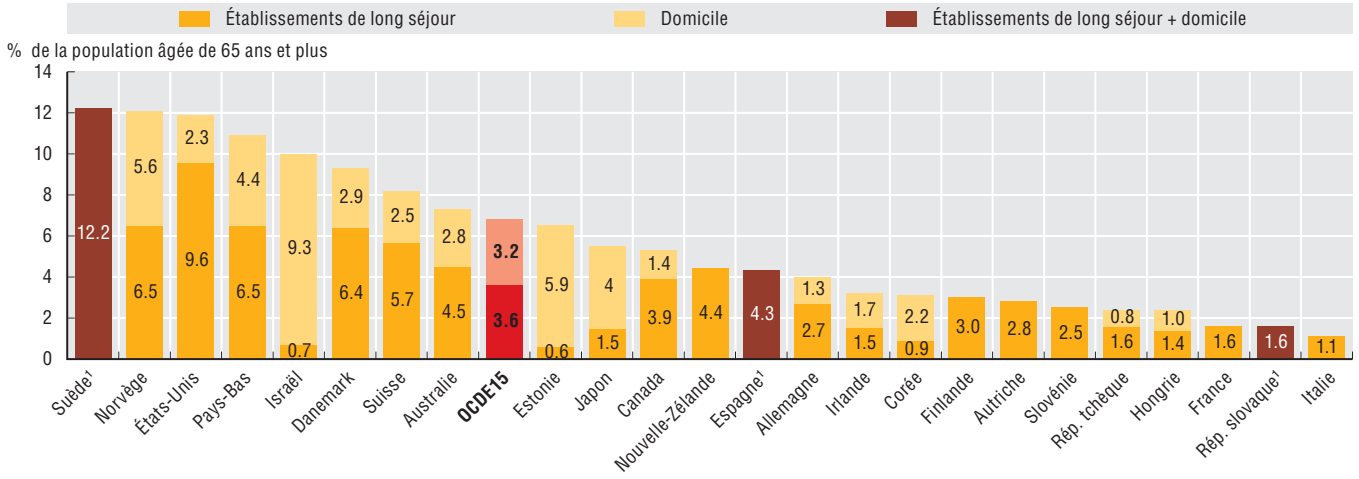

1. En Espagne, en Suède et en République slovaque, il n'est pas possible de distinguer les travailleurs dispensant des soins de longue durée en établissements de long séjour et à domicile.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932923089

8.7.2. Évolution de l'emploi lié aux soins de longue durée et emploi total, pour quelques pays de l'OCDE, 2000-11 (ou année la plus proche)

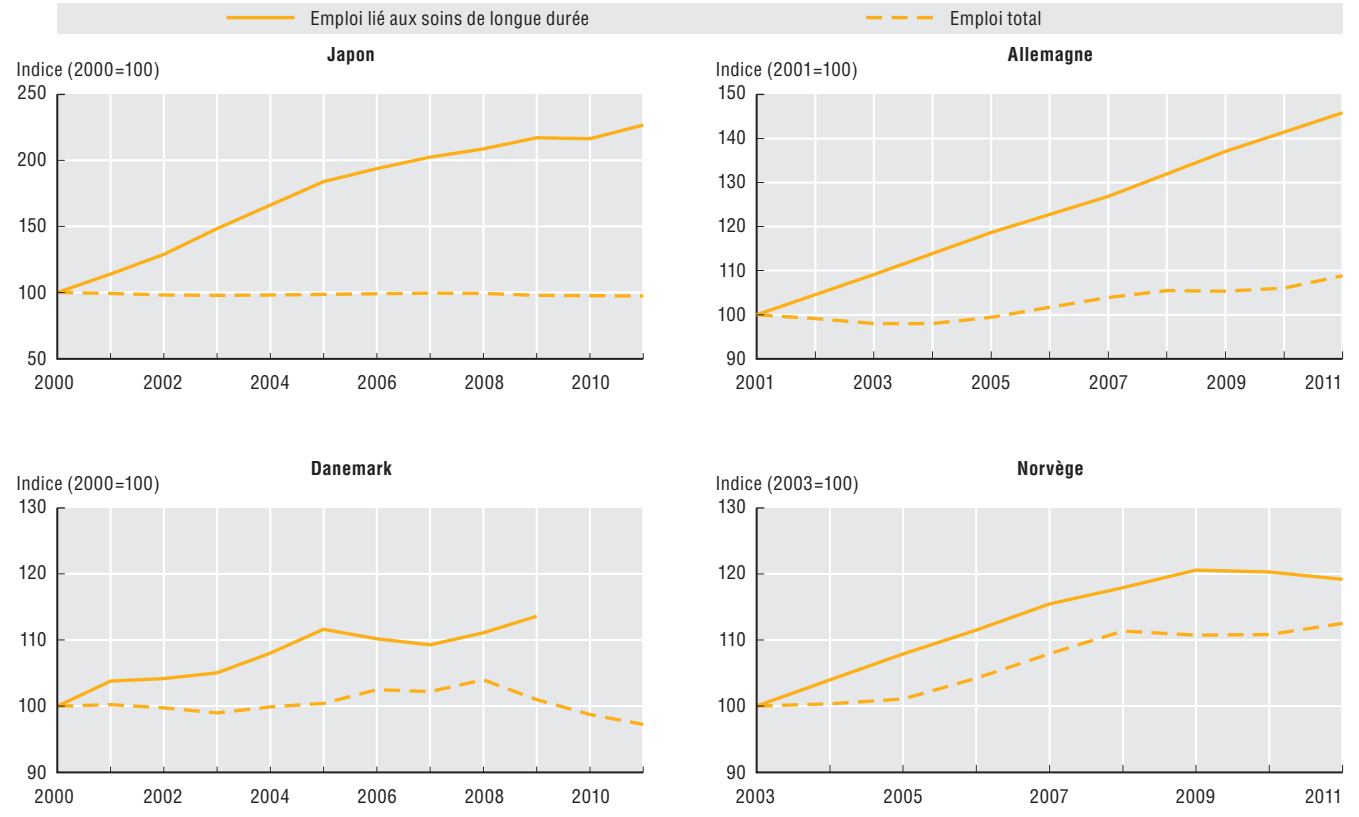

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932923108

Extrait de :

Health at a Glance 2013

OECD Indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Emploi dans le secteur des soins de longue durée », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-77-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

OCDE